

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 21 février 2018 modifiant l'arrêté du 24 janvier 2014 fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020

NOR : TRER1804753A

Publics concernés : exploitants des installations soumises au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Objet : l'arrêté a pour objet de compléter et de modifier l'arrêté modifié du 24 janvier 2014. Celui-ci fixe la liste des installations productrices d'électricité, qui ne bénéficient pas de quotas gratuits mais doivent restituer des quotas, ainsi que la liste des exploitants et installations autres avec les quotas gratuits affectés pour la période 2013-2020.

Entrée en vigueur : cet arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : l'arrêté complète par 2 installations l'annexe I qui concerne les installations qui produisent exclusivement de l'électricité et ne reçoivent aucun quota gratuit.

Il modifie l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014, qui concerne les installations bénéficiant de quotas gratuits afin de :

- tenir compte des changements d'exploitants et/ou de dénomination des sociétés exploitantes d'installations ;
- intégrer des installations nouvelles entrantes et ajouter les quotas affectés pour une installation nouvelle entrante ;
- supprimer les installations dont l'activité a cessé ou dont la puissance des installations de combustion est passée à 20MW ou en dessous ;
- prévoir des quotas diminués pour les cessations partielles et des quotas augmentés pour les installations qui étaient précédemment en situation de cessation partielle et qui ont retrouvé un niveau d'activité suffisant pour justifier d'une augmentation d'allocation de quotas
- prévoir des quotas réduits pour les installations ayant connu une réduction significative de capacité ;
- procéder à des corrections de dénomination pour des installations ;
- procéder à une correction de l'allocation de l'année 2016 pour une installation ;
- exclure une installation qui a été incluse dans le système d'échange de quotas de gaz à effet de serre par erreur.

Références : cet arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la directive 2003/87/CE du Parlement et du Conseil du 13 octobre 2003 modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil ;

Vu la décision 2011/278/UE du 27 avril 2011 définissant des règles transitoires pour l'ensemble de l'Union concernant l'allocation harmonisée de quotas d'émission à titre gratuit conformément à l'article 10 bis de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu la décision 2013/448/UE du 5 septembre 2013 concernant les mesures nationales d'exécution pour l'allocation transitoire à titre gratuit de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à l'article 11, paragraphe 3, de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu la décision 2017/126 du 24 janvier 2017 modifiant la décision 2013/448/UE en ce qui concerne la définition d'un facteur de correction uniforme transsectoriel, conformément à l'article 10 bis de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 229-5 et suivants et R. 229-5 et suivants ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2013 relatif aux modes de calcul de l'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les mentions à ajouter, à supprimer ou à modifier dans les différentes annexes de l'arrêté du 24 janvier 2014 susvisé sont énumérées en annexe au présent arrêté.

Art. 2. – Le directeur général de l'énergie et du climat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 février 2018.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
*Le directeur général de l'énergie
 et du climat,*
 L. MICHEL

ANNEXE I

I. – Annexe I de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié : installations produisant exclusivement de l'électricité et ne recevant pas de quota gratuit

Installations ajoutées

A l'annexe I de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes ci-après sont ajoutées :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR-new-07101261	ALBIOMA	ALBIOMA TAC Sud
FR-new-06402237	INTERXION France	INTERXION MRS1

II. – Annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié : Exploitants et installations et montants de quotas affectés pour les années 2013 à 2020

1. *Changements d'exploitants, de dénomination des sociétés exploitantes et/ou d'installations*

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les informations des lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les informations correspondantes :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR000000000000092	RAYONIER A.M TARTAS	RAYONIER A.M. TARTAS
FR000000000000128	Essity Opérations Le Theil	Essity Opérations Le Theil
FR000000000000232	TEREOS STARCH & SWEETENERS EUROPE	Syral Haussimont
FR000000000000267	RESOCEANE	Chaufferie de Caucrauville Le Havre
FR000000000000290	Essity Opérations France	Essity Opérations France Site de Hondouville
FR000000000000305	VERESCENCE France	VERESCENCE Usine de Mers Le Tréport (76 470)
FR000000000000327	PSA AUTOMOBILES SA	PSA AUTOMOBILES SA VESOUL
FR000000000000699	PSA AUTOMOBILES SA	PSA AUTOMOBILES SA Vélizy
FR000000000000706	SEER Grigny-Viry	Chaufferie de Grigny II
FR000000000000836	Essity Opérations France	Essity Opérations France - Kunheim
FR000000000001025	ALAMIGEON PAPERS & TECHNOLOGIES	ALAMIGEON PAPERS & TECHNOLOGIES
FR000000000001071	Essity Opérations France	Essity Opérations France Usine de Gien
FR-new-05200027	TOMATES D'AQUITAINE	CONSERVERIE DE BERGERAC
FR-new-05600203	Céramique Haute-Loire	Céramiques Haute Loire Site de Couteuges
FR-new-07000631	Vallourec Drilling Products France	Vallourec Drilling France Aulnoye Aymeries

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, la ligne qui débute par l'identifiant dans le tableau ci-après est remplacée par les informations correspondantes (quantité de quotas affectés modifiée) :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								Total période
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
FR-new-05501580	Celluloses De la Loire	Celluloses De la Loire	0	0	15 780	14 051	12 332	10 667	9 056	7 501	69 387

3. Cessations d'activité

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								Total période	
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
FR-new-69905007	EURODIF Production	Etablissement EURODIF Production	2 538	2 271	2 012	1 760	-	-	-	-	-	8 581
FR000000000000145	MARVEL GLASS	MARVEL GLASS	9 741	9 572	9 401	9 227	9 053	-	-	-	-	46 994

4. Exclusions d'installations du fait du passage sous le seuil d'éligibilité

Les installations énumérées dans le tableau ci-après sont exclues du système d'échange de quotas du fait qu'elles n'atteignent plus la puissance nécessaire pour être éligibles à ce système.

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								Total période	
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
FR000000000000173	ENTREMENT ALLIANCE S.A.S.	ENTREMENT ALLIANCE CARHAIX	9 674	10 782	10 512	10 243	-	-	-	-	-	41 211
FR000000000000208	MFP La Combaude	MFP MICHELIN site de LA COM-BAUDE	10 901	10 239	11 821	11 602	11 383	-	-	-	-	55 946
FR000000000000334	SOCIETE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DE LIMOGES BEAUBREUIL	SDCL BEAUBREUIL	801	718	159	139	120	-	-	-	-	1 937
FR000000000000403	Manufacture Française des Pneumatiques Michelin	Usine Michelin de Roanne	12 144	11 933	11 720	11 504	11 286	-	-	-	-	58 587
FR000000000000667	H2D DIDIER MARY	H2D DIDIER MARY	8 913	7 977	7 067	6 185	5 331	-	-	-	-	35 473
FR000000000000699	PSA AUTOMOBILES SA	PSA AUTOMOBILES SA Vélizy	5 024	4 496	6 061	5 950	5 837	-	-	-	-	27 368
FR000000000000976	CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES	Chaufferie du Centre Hospitalier de Valenciennes	5 077	4 545	4 025	3 522	3 034	-	-	-	-	20 203
FR000000000001089	Chartres Métropole Energie	CHAUFFAGE URBAIN DE LA MADELEINE (Chartres Metro-pole Energie)	8 218	7 355	6 515	5 703	4 915	-	-	-	-	32 706

5. Réductions significatives de capacité

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								Total période
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
FR0000000000000290	Essity Opérations France	Essity Opérations France Site de Hon-douville	30 434	29 847	29 257	28 663	28 065	20 345	19 884	19 427	205 922
FR0000000000000305	VERESCENCE France	VERESCENCE Usine de Mers Le Tréport (76 470)	99 544	97 815	96 065	60 076	58 937	57 787	56 625	55 456	582 305
FR0000000000000803	SAIPOL	SAIPOL SETE	57 239	55 960	54 680	53 399	27 179	19 786	19 311	18 840	306 394

6. Cessations partielles d'activité

Les installations suivantes ont vu leur niveau d'activité baisser.
A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								Total période
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
FR000000000000105	RIVE DROITE Energie	RIVE DROITE Energie - HAUTS DE GARONNE	7 330	6 560	2 906	5 087	4 385	3 705	3 048	2 414	35 435
FR000000000000204	BOUYER LEROUX STRUCTURE	BOUYER LEROUX STRUCTURE SA site de Vergongheon	4 895	4 810	2 552	2 505	2 457	2 410	2 361	2 313	24 303
FR000000000000349	STORENGY	STORENGY Stockage Souterrain d'ETREZ	21 634	19 360	9 301	4 704	4 053	924	760	601	61 337
FR000000000000382	Compagnie de Chauffage	Chaufferie de VAUCANSON	609	0	0	0	0	0	0	0	609
FR000000000000385	Rhodia Opérations	Rhodia opérations établissement du Pont de Claix	243 146	238 915	234 685	230 454	226 223	110 996	108 881	106 766	1 500 066
FR000000000000857	Imerys TC site de DAMIATTE	IMERYS TC DAMIATTE	5 315	5 222	5 130	3 134	4 939	4 844	4 746	4 648	37 978
FR000000000001003	GRTgaz Région Nord Est	GRTgaz station de compression de Pitgam	45 070	40 334	8 931	31 257	26 928	22 737	18 682	14 780	208 719
FR000000000001083	STORENGY	STORENGY Stockage souterrain de CHERMERY	33 038	29 566	26 188	22 912	19 739	5 705	4 687	3 708	145 543
FR000000000001103	BOUYER LEROUX STRUCTURE	BOUYER LEROUX STRUCTURE site de marcellin en Forez	16 400	16 115	9 892	9 711	9 527	9 341	9 152	8 964	89 102
FR-new-06505700	ALTERNAE	Société ALTERNAE silo de GENI-COURT	1 036	927	822	719	0	0	0	0	3 504
FR-new-06700496	COMPTOIR AGRICOLE	COMPTOIR AGRICOLE Erstein	798	713	632	553	119	101	83	65	3 064
FR-new-07000632	Valloirec Tubes France	Valloirec Tubes France - tuberie de Saint Saulve	50 301	49 427	48 543	47 650	46 747	11 459	11 228	10 997	276 352

7. Reprise d'un niveau d'activité supérieur suite à une cessation partielle d'activité

Les installations suivantes, précédemment en situation de cessation partielle, ont vu leurs niveaux d'activité augmenter. Les seuils justifiant d'une augmentation des allocations ayant été atteints, à l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes suivantes :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS										Total période
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
FR00000000000105	RIVE DROITE Energie	RIVE DROITE Energie - HAUTS DE GARONNE	7 330	6 560	2 906	5 087	4 385	3 705	3 048	2 414	35 435		
FR000000000000179	PEUGEOT CITROEN RENNES SNC	PEUGEOT CITROEN RENNES SNC	36 913	18 773	25 304	24 839	24 368	42 046	41 199	40 351	253 793		
FR000000000000433	Société Chambérienne de Distribution de Chaleur (SCDC)	SCDC Bassens CHAMBERY	1 510	1 260	280	220	190	320	263	208	4 251		
FR000000000000639	Lafarge Ciments	Lafarge Ciments - Usine de La Malles	393 400	386 567	379 653	372 668	182 804	358 478	351 260	344 016	2 768 846		
FR000000000000857	Imerys TC site de DAMIATTE	IMERYS TC DAMIATTE	5 315	5 222	5 130	3 134	4 939	4 844	4 746	4 648	37 978		
FR000000000001003	GRTgaz Région Nord Est	GRTgaz station de compression de Pitgam	45 070	40 334	8 931	31 257	26 928	22 737	18 682	14 780	208 719		
FR-new-05209657	Entreprise Malet - Grands Chantiers - PE 17	Entreprise Malet - Grands Chantiers - PE 17	1 458	1 305	2 177	1 904	871	1 385	1 139	900	11 139		
FR-new-05701733	VIVESCIA	VIVESCIA-Site de PRINGY	2 281	2 042	1 809	1 582	682	1 151	945	749	11 241		
FR-new-06201019	Céramiques de Forbach	Céramiques de Forbach	9 647	9 479	9 309	9 139	7 859	8 790	8 614	8 436	71 273		
FR-new-06700483	COMPTOIR AGRICOLE	Comptoir Agricole Hochfelden	1 322	1 183	1 048	459	790	667	548	434	6 451		

8. Correction d'allocation

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, l'allocation de l'année 2016 de l'installation suivante doit être corrigée. La ligne qui débute par l'identifiant dans le tableau ci-dessous est remplacée par la ligne suivante :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total période
FR000000000001135	COGELY Nord-Est	COGELY N-E - Site Goodyear	53 615	52 682	25 875	25 408	12 471	12 238	12 005	11 771	206 065

9. Correction d'identifiant

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les noms des exploitants des lignes qui débutent par les identifiants du tableau suivant doivent être corrigés et remplacés par les noms d'exploitant contenus dans le tableau suivant :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR000000000000803	SAIPOL	SAIPOL SETE
FR000000000000268	SAIPOL	SAIPOL GRAND-COURONNE
FR000000000001147	SAIPOL	SAIPOL LE MERIOT
FR000000000000403	Manufacture Française des Pneumatiques Michelin	Usine Michelin de Roanne
FR000000000001051	Manufacture Française des Pneumatiques Michelin	SITE DE BOURGES

10. Corrections diverses

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, la ligne qui débute par l'identifiant dans le tableau ci-dessous est à supprimer :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR-new-06410834	JEAN LEFEBVRE FOS	JEAN LEFEBVRE MEDITERANNEE